

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE

Numéro SIRET : **21330108800018**

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION CASTILLON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14

ANNEE 2018

Code INSEE 33108	COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE BUDGET COMMUNAL M14	CA 2018
----------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 111
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	48
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 378 245,00	1 421 120,00	436,29	841,70

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	835,42	738,00
2	Produit des impositions directes/population	382,97	371,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 052,93	891,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	400,65	273,00
5	Encours de dette/population	147,55	685,00
6	DGF/population	218,71	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,01%	48,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	83,08	91,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	38,05%	31,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,01%	77,00%

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 624 130,09	G 3 275 660,19
	Section d'investissement	B 1 368 839,33	H 1 231 437,36
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 158 700,00	I (si excédent) 158 700,00
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 751 123,31	J (si excédent) 751 123,31
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		4 744 092,73 = A+B+C+D	4 665 797,55 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 282 383,06	L 527 315,39
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 282 383,06	= K+L 527 315,39
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 624 130,09	= G+I+K 3 434 360,19
	Section d'investissement	= B+D+F 2 402 345,70	= H+J+L 1 758 752,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 026 475,79	= G+H+I+J+K+L 5 193 112,94

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 282 383,06	L 527 315,39
13	Subventions d'investissement	0,00	527 315,39
20	Immobilisations incorporelles	25 320,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	257 062,16	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	832 860,00	806 246,46	0,00	0,00	26 613,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 536 500,00	1 533 631,52	0,00	0,00	2 868,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	264 220,00	240 135,87	0,00	0,00	24 084,13
Total des dépenses de gestion courante		2 633 580,00	2 580 013,85	0,00	0,00	53 566,15
66	Charges financières	18 600,00	18 596,34	0,00	0,00	3,66
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	383,14	0,00	0,00	1 116,86
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 653 680,00	2 598 993,33	0,00	0,00	54 686,67
023	Virement à la section d'investissement (2)	679 970,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	27 000,00	25 136,76			1 863,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		706 970,00	25 136,76			681 833,24
TOTAL		3 360 650,00	2 624 130,09	0,00	0,00	736 519,91
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	36 520,00	54 378,45	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	125 550,00	127 168,93	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 916 470,00	1 960 272,91	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 036 490,00	1 030 719,55	0,00	0,00	5 770,45
75	Autres produits de gestion courante	73 520,00	76 354,05	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 188 550,00	3 248 893,89	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	300,00	170,50	0,00	0,00	129,50
77	Produits exceptionnels	13 100,00	26 595,80	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 201 950,00	3 275 660,19	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 201 950,00	3 275 660,19	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		158 700,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 050,00	59 345,10	25 320,90	6 384,00
204	Subventions d'équipement versées	4 700,00	4 675,23	0,00	24,77
21	Immobilisations corporelles	1 485 423,00	1 182 403,85	257 062,16	45 956,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 581 173,00	1 246 424,18	282 383,06	52 365,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 500,00	122 415,15	0,00	84,85
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	28 526,69			
Total des dépenses financières		151 026,69	122 415,15	0,00	28 611,54
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 732 199,69	1 368 839,33	282 383,06	80 977,30
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		1 732 199,69	1 368 839,33	282 383,06	80 977,30
Pour information		⁽³⁾			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		751 123,31			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	757 501,00	277 038,15	527 315,39	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		757 501,00	277 038,15	527 315,39	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	170 628,83	177 909,28	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	751 153,17	751 153,17	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	200,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	97 070,00		0,00	
Total des recettes financières		1 018 852,00	929 262,45	0,00	89 589,55
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 776 353,00	1 206 300,60	527 315,39	42 737,01
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	679 970,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	27 000,00	25 136,76		1 863,24
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		706 970,00	25 136,76		681 833,24
TOTAL		2 483 323,00	1 231 437,36	527 315,39	724 570,25
Pour information		⁽³⁾			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		0,00			

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA 2018
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	806 246,46		806 246,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 533 631,52		1 533 631,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	240 135,87		240 135,87
66	Charges financières	18 596,34	0,00	18 596,34
67	Charges exceptionnelles	383,14	0,00	383,14
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 136,76	25 136,76
Dépenses de fonctionnement - Total		2 598 993,33	25 136,76	2 624 130,09
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	122 415,15	0,00	122 415,15
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	59 345,10	0,00	59 345,10
204	Subventions d'équipements versés	4 675,23	0,00	4 675,23
21	Immobilisations corporelles (6)	1 182 403,85	0,00	1 182 403,85
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 368 839,33	0,00	1 368 839,33
Pour information				751 123,31
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	54 378,45		54 378,45
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	127 168,93		127 168,93
73	Impôts et taxes	1 960 272,91		1 960 272,91
74	Dotations, subventions et participations	1 030 719,55		1 030 719,55
75	Autres produits de gestion courante	76 354,05		76 354,05
76	Produits financiers	170,50	0,00	170,50
77	Produits Exceptionnels	26 595,80	0,00	26 595,80
Recettes de fonctionnement - Total		3 275 660,19	0,00	3 275 660,19
Pour information				158 700,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	177 909,28	0,00	177 909,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	751 153,17		751 153,17
13	Subventions d'investissement	277 038,15	0,00	277 038,15
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	200,00	0,00	200,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		25 136,76	25 136,76
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		1 206 300,60	25 136,76	1 231 437,36
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	832 860,00	806 246,46	0,00	0,00	26 613,54
60611	Eau et assainissement	31 000,00	31 312,51	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	140 000,00	139 388,71	0,00	0,00	611,29
60613	Chauffage urbain	56 000,00	56 785,68	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	10 536,81	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	56 000,00	64 423,93	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 060,00	2 908,69	0,00	0,00	2 151,31
60631	Fournitures d'entretien	12 170,00	10 937,58	0,00	0,00	1 232,42
60632	Fournitures de petit équipement	17 100,00	12 452,52	0,00	0,00	4 647,48
60633	Fournitures de voirie	11 500,00	6 638,47	0,00	0,00	4 861,53
60636	Vêtements de travail	8 010,00	6 851,96	0,00	0,00	1 158,04
6064	Fournitures administratives	7 760,00	6 958,07	0,00	0,00	801,93
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et m	14 420,00	13 225,58	0,00	0,00	1 194,42
6067	Fournitures scolaires	18 580,00	13 986,81	0,00	0,00	4 593,19
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	3 648,82	0,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 770,00	0,00	0,00	0,00	2 770,00
6135	Locations mobilières	26 930,00	24 239,61	0,00	0,00	2 690,39
61521	Terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	38 240,00	25 948,45	0,00	0,00	12 291,55
615231	Entretien et réparations voiries	43 520,00	30 495,05	0,00	0,00	13 024,95
61551	Matériel roulant	18 750,00	22 095,13	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	9 300,00	13 652,86	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	25 200,00	28 518,45	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	21 000,00	20 953,99	0,00	0,00	46,01
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 042,00	0,00	0,00	558,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 850,00	2 340,00	0,00	0,00	1 510,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 360,00	1 313,94	0,00	0,00	46,06
6226	Honoraires	18 200,00	19 196,61	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	769,22	0,00	0,00	730,78
6232	Fêtes et cérémonies	55 700,00	50 379,76	0,00	0,00	5 320,24
6236	Catalogues et imprimés	0,00	82,56	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	15 230,00	14 268,76	0,00	0,00	961,24
6238	Divers	680,00	69,10	0,00	0,00	610,90
6247	Transports collectifs	77 750,00	83 763,95	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 246,24	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	1 290,96	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 900,00	11 674,86	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	30 500,00	33 082,10	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 090,00	1 812,94	0,00	0,00	1 277,06
6284	Redevances pour services rendus	19 000,00	21 187,03	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
63512	Taxes foncières	13 490,00	12 961,00	0,00	0,00	529,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	58,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	747,75	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 536 500,00	1 533 631,52	0,00	0,00	2 868,48
6218	Autre personnel extérieur	29 650,00	48 159,07	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 555,44	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	16 424,13	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	2 791,32	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 231 520,00	866 095,60	0,00	0,00	365 424,40
64118	Autres indemnités	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6413	Personnel non titulaire	185 460,00	112 297,72	0,00	0,00	73 162,28
64162	Emplois d'avenir	0,00	15 176,55	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	70 630,00	51 995,39	0,00	0,00	18 634,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	102 747,95	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	242 136,54	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	8 637,63	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 100,00	9 327,10	0,00	0,00	1 772,90
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	46 163,90	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 961,00	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.I	0,00	1 092,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 940,00	3 070,18	0,00	0,00	1 869,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	264 220,00	240 135,87	0,00	0,00	24 084,13
6531	Indemnités	45 000,00	44 716,53	0,00	0,00	283,47
6532	Frais de mission	1 560,00	70,00	0,00	0,00	1 490,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 881,04	0,00	0,00	118,96
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 200,00	5 164,76	0,00	0,00	35,24
6535	Formation	3 000,00	1 276,59	0,00	0,00	1 723,41
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6553	Service d'incendie	56 930,00	56 926,93	0,00	0,00	3,07
65541	Contributions au fonds de compensation des c	26 180,00	11 449,54	0,00	0,00	14 730,46
6558	Autres contributions obligatoires	7 590,00	7 175,00	0,00	0,00	415,00
657362	CCAS	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	4 260,00	4 256,48	0,00	0,00	3,52
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	62 000,00	65 219,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 633 580,00	2 580 013,85	0,00	0,00	53 566,15
66	Charges financières (b)	18 600,00	18 596,34	0,00	0,00	3,66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 300,00	15 299,13	0,00	0,00	0,87
6618	Intérêts des autres dettes	3 000,00	3 297,21	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	383,14	0,00	0,00	1 116,86
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	383,14	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 653 680,00	2 598 993,33	0,00	0,00	54 686,67
023	Virement à la section d'investissement	679 970,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000,00	25 136,76			1 863,24
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	27 000,00	25 136,76			1 863,24
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		706 970,00	25 136,76			681 833,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		706 970,00	25 136,76			681 833,24
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 360 650,00	2 624 130,09	0,00	0,00	736 519,91
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	36 520,00	54 378,45	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	36 520,00	54 378,45	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	125 550,00	127 168,93	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 300,00	1 530,67	0,00	0,00	769,33
70312	Redevances funéraires	100,00	260,00	0,00	0,00	0,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	14 400,00	4 519,50	0,00	0,00	9 880,50
7062	Redevances et droits des services à caractère commercial	5 000,00	4 136,00	0,00	0,00	864,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	8 840,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	100 000,00	100 810,98	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	510,00	4 221,00	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements)	3 000,00	2 850,78	0,00	0,00	149,22
73	Impôts et taxes	1 916 470,00	1 960 272,91	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 162 930,00	1 191 416,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	570 860,00	570 864,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	45 320,00	45 323,00	0,00	0,00	0,00
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes	66 160,00	83 563,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	33 800,00	31 821,33	0,00	0,00	1 978,67
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	37 400,00	37 285,58	0,00	0,00	114,42
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 036 490,00	1 030 719,55	0,00	0,00	5 770,45
7411	Dotation forfaitaire	335 470,00	335 466,00	0,00	0,00	4,00
74121	Dotation de solidarité rurale	266 260,00	266 264,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	78 680,00	78 682,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	33 200,00	31 582,83	0,00	0,00	1 617,17
7472	Régions	22 000,00	12 000,00	0,00	0,00	10 000,00
7473	Départements	83 900,00	106 920,48	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7478	Autres organismes	43 440,00	43 464,24	0,00	0,00	0,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	17 400,00	0,00	0,00	0,00	17 400,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	17 600,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 410,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle	2 635,00	4 045,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle	117 565,00	117 565,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 520,00	76 354,05	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	62 850,00	66 605,27	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	8 610,00	8 611,36	0,00	0,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00	1 137,42	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 060,00	0,00	0,00	0,00	2 060,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		3 188 550,00	3 248 893,89	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	300,00	170,50	0,00	0,00	129,50
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00	10,50	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisés	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
7688	Autres produits financiers	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	13 100,00	26 595,80	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 900,00	3 955,96	0,00	0,00	8 944,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	22 639,84	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 201 950,00	3 275 660,19	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 201 950,00	3 275 660,19	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		158 700,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	91 050,00	59 345,10	25 320,90	6 384,00
2031	Frais d'études	91 050,00	59 345,10	25 320,90	6 384,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	4 700,00	4 675,23	0,00	24,77
204172	Autres EPL - Bâtiments et installations	4 700,00	4 675,23	0,00	24,77
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 485 423,00	1 182 403,85	257 062,16	45 956,99
2111	Terrains nus	74 270,00	71 735,35	0,00	2 534,65
2113	Terrains aménagés autres que voirie	142 682,00	158 481,61	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	84 000,00	48 611,22	38 833,23	0,00
21312	Bâtiments scolaires	57 040,00	20 483,75	67 777,88	0,00
21318	Autres bâtiments publics	790 852,00	710 875,96	121 916,91	0,00
2151	Réseaux de voirie	48 450,00	94 582,36	922,80	0,00
2152	Installations de voirie	16 320,00	17 410,44	8 889,30	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	18 893,00	4 721,49	0,00	14 171,51
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	66 081,00	15 172,72	17 025,29	33 882,99
2184	Mobilier	6 100,00	8 976,85	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	180 735,00	31 352,10	1 696,75	147 686,15
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 581 173,00	1 246 424,18	282 383,06	52 365,76
16	Emprunts et dettes assimilées	122 500,00	122 415,15	0,00	84,85
1641	Emprunts en euros	122 500,00	122 415,15	0,00	84,85
020	Dépenses imprévues (investissement)	28 526,69			
Total des dépenses financières		151 026,69	122 415,15	0,00	28 611,54
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 732 199,69	1 368 839,33	282 383,06	80 977,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 732 199,69	1 368 839,33	282 383,06	80 977,30
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		751 123,31			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	757 501,00	277 038,15	527 315,39	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	125 230,00	7 960,34	117 256,83	12,83
1322	Régions	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1323	Départements	336 981,00	187 289,15	190 166,50	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	63 000,00	0,00	0,00	63 000,00
1328	Autres	44 750,00	53 431,65	57 750,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	182 540,00	28 357,01	162 142,06	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		757 501,00	277 038,15	527 315,39	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	921 782,00	929 062,45	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	160 628,83	160 628,00	0,00	0,83
10223	T.L.E.	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	17 281,28	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	751 153,17	751 153,17	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	200,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	97 070,00		0,00	
Total des recettes financières		1 018 852,00	929 262,45	0,00	89 589,55
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 776 353,00	1 206 300,60	527 315,39	42 737,01
021	Virement de la section de fonctionnement	679 970,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	27 000,00	25 136,76		1 863,24
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	0,00	4 477,76		0,00
281571	Matériel roulant	0,00	13 467,00		0,00
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00		0,00
281782	Matériel de transport	27 000,00	0,00		27 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	7 192,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		706 970,00	25 136,76		681 833,24
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		706 970,00	25 136,76		681 833,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 483 323,00	1 231 437,36	527 315,39	724 570,25
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
décision du 10 octobre 2018	10/10/2018	250 000,00	100 000,00			
décision du 7 décembre 2018	07/12/2018	150 000,00	100 000,00			
519 Crédits de trésorerie (Total)		400 000,00	200 000,00			

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 298 271,12									
1641 Emprunts en euros (total)					1 298 271,12									
602780801	Entreprise CREDIT AGRICOLE	27/01/2000		05/12/2000	415 271,12	F		5.75	5.75		S	X	N	A-1
04214391036102	SOCIETE BANQUE COMMERCIALE MARCHE DE L'E Tél : 02.98.00.26.65.	11/12/2006		28/02/2007	150 000,00	F		3.95	3.95		T	X	N	A-1
8514692	SOCIETE ANONYME CAISSE D'EPARNE	15/12/2008		23/12/2009	200 000,00	F		4.04	4.04		A	X	N	A-1
MON280927EUR	SOCIETE ANONYME La Banque Postale	20/11/2013		01/03/2014	533 000,00	F		3.05	3.1212		T	X	N	A-1
Total général					1 298 271,12									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		336 620,41					122 415,17	15 299,30	0,00	728,71
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		336 620,41					122 415,17	15 299,30	0,00	728,71
602780801	N	0,00		49 915,78	1,50	F		5.75	30 995,65	4 213,15	0,00	0,00
04214391036102	N	0,00		0,00	0,00	F		3.95	15 374,55	381,61	0,00	0,00
8514692	N	0,00		0,00	0,00	F		4.04	23 747,96	959,35	0,00	0,00
MON280927EUR	N	0,00		286 704,63	5,00	F		3.1212	52 297,01	9 745,19	0,00	728,71
Total général		0,00		336 620,41					122 415,17	15 299,30	0,00	728,71

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	336 620,41					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Variable	Subvention d'équipement versées	1	
Linéaire	Matériel de transport et véhicules industriels	8	23/02/2015

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		151 026,69	122 415,15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		122 500,00	122 415,15
1641	Emprunts en euros	122 500,00	122 415,15
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		28 526,69	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	28 526,69	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	28 526,69	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	122 415,15	282 383,06	751 123,31	1 155 921,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		974 668,83	III 203 046,04
Ressources propres externes de l'année (a)		170 628,83	177 909,28
10222	Dotations, fonds divers et réserves	160 628,83	160 628,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00
10226	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	17 281,28
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		804 040,00	25 136,76
2804172	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	4 477,76
281571	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	13 467,00
281758	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00
281782	<i>Amortissement des immobilisations</i>	27 000,00	0,00
28182	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	7 192,00
024	Produits de cessions	97 070,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	679 970,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	203 046,04	527 315,39	0,00	751 153,17	1 481 514,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 155 921,52
Ressources propres disponibles	IV 1 481 514,60
Solde	V = IV - II (3) + 325 593,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9	0	9	9	0	9
Attaché	A	2	0	2	2	0	2
adjoint adm	C	3	0	3	3	0	3
adjoint adm ppal 1ere classe	C	1	0	1	1	0	1
adjoint adm ppal 2eme classe	C	3	0	3	3	0	3
FILIERE TECHNIQUE (c)		8	0	8	8	0	8
Technicien ppal de 2é classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	0	0	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
atsem 1e classe	C	0	0	0	0	0	0
atsem ppal 2e classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		5	0	5	4	0	4
assistant conservation 2e classe	B	0	0	0	0	0	0
assistant conservation principal 2e classe	B	0	0	0	0	0	0
Assitant de conservation Ppal de 2e classe	B	2	0	2	1	0	1
adjoint du patrimoine	C	2	0	2	2	0	2
adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
adjoint d'animation ppal 2eme classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		2	0	2	1	0	1

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
brigadier	C	0	0	0	0	0	0
brigadier chef principal	C	1	0	1	1	0	1
gardien brigadier	C	1	0	1	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		12	1	13	10	0	10
adjoint technique (école elementaire)	C	5	0	5	4	0	4
adjoint technique (école maternelle)	C	2	0	2	2	0	2
adjoint technique (entretien locaux divers)	C	2	0	2	2	0	2
adjoint technique (police municipale)	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2eme classe (cuisine)	C	1	1	2	0	0	0
Agent de Maitrise (cuisine)	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		39	1	40	35	0	35

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - 33 - BUDGET COMMUNAL M14	CA 2018
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2018	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
M Jacques BREILLAT Mme florence JOST M Jacques BREILLAT	Trouver sa place et communiquer - 23 octobre 2018 formation du 22 mars 2018 - Asso des Maire de la Gironde Mandat 708 du 15/06/2018 - Asso des Maires de la Gironde

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2) 01/01/2016 : Délégation de service public 01/03/2017 : Contrat de concession	AGLD CANOE CASTILLONNAIS	AGLD SARL CANOE CASTILLONNAIS		
<u>Détention d'une part du capital</u> 01/01/2012 01/01/2012 01/01/2012	CRCAM CRCAM HLM DU LIBOURNAIS	CRCAM CRCAM SOCIETE ANONYME HLM DU LIBOURNAIS	Personne Morale de Droit P Personne Morale de Droit P Etablissement Public Nation	304,88 152,45 1 524,49
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de Castillon Pujols	17/12/2002	Taxe professionnelle unique + fiscalité additionnelle	0,01
S Dép. d'Energie Electrique de la Gironde		Sans fiscalité propre	100,00
S du Collège Aliénor d'Aquitaine		Sans fiscalité propre	6 000,00
SI d'Eau et d'Assainissement		Sans fiscalité propre	0,01
SI des Travaux d'Amélioration Foncière		Sans fiscalité propre	3 500,00
SIL DU CHENIL DU LIBOURNAIS	07/08/2012	Sans fiscalité propre	2 400,00
SM Agence de Gestion et de Developpement Informatique	28/02/2008	Sans fiscalité propre	480,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de Castillon la Bataille			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	3 028 512,00	5,397	15,150	0,000	458 820,00	5,397
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 060 970,00	2,959	23,130	0,000	708 002,00	2,959
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 324,00	-0,282	49,460	0,000	14 504,00	-0,282
TOTAL	6 118 806,00	4,135			1 181 326,00	3,851

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Castillon-la-Bataille, le 28/01/2018
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Castillon-la-Bataille, le 28/01/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
 Contre :
 Abstention :

Date de convocation : 11/01/2019

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 28/01/2019 et de la publication le 28/01/2019.

A A Castillon la Bataille, le 28/01/2019